



# Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

**6929<sup>e</sup>** séance

Mercredi 6 mars 2013, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Churkin . . . . .	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Argentine . . . . .	M <sup>me</sup> Perceval
	Australie . . . . .	M. Quinlan
	Azerbaïdjan . . . . .	M. Mehdiyev
	Chine . . . . .	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Censer
	France . . . . .	M. Briens
	Guatemala . . . . .	M. Rosenthal
	Luxembourg . . . . .	M <sup>me</sup> Lucas
	Maroc . . . . .	M. Bouchaara
	Pakistan . . . . .	M. Masood Khan
	République de Corée . . . . .	M. Shin Dong Ik
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda . . . . .	M. Nduhungirehe
	Togo . . . . .	M. Menan

## Ordre du Jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2013/69)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-24953 (F)



Merci de recycler 

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Hommage à la mémoire de S. E. M. Hugo Chávez Frías, Président de la République bolivarienne du Venezuela**

**Le Président** (*parle en russe*) : Au début de la présente séance, je voudrais, au nom des membres du Conseil de sécurité, exprimer nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République bolivarienne du Venezuela suite au décès du Président Hugo Chávez Frías, le 5 mars 2013. J'invite les membres du Conseil de sécurité à se joindre à moi pour observer une minute de silence en hommage à la mémoire du Président vénézuélien défunt.

*Les membres du Conseil observent une minute de silence.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation en Somalie**

**Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2013/69)**

**Le Président** (*parle en russe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/132, qui contient un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et le Togo.

J'appelle l'attention des membres sur le document S/2013/69, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Somalie.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Chine, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et États-Unis d'Amérique

**Le Président** (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2093 (2013).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Rosenthal** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala a voté pour la résolution 2093 (2013) parce qu'il importe d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement somalien, l'Organisation des Nations Unies et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). C'est grâce à ces efforts collectifs qu'un nouvel horizon s'ouvre aujourd'hui pour la Somalie. Par ailleurs, nous approuvons la prorogation du mandat de l'AMISOM jusqu'au 28 février 2014. Nous pensons que la résolution qui vient d'être adoptée prévoit un processus ordonné pour l'intégration et le renforcement du système des Nations Unies en Somalie.

Nous saluons en outre les importantes avancées enregistrées dans la stabilisation et la pacification du pays, ou du moins de plusieurs régions du pays, y compris son principal centre urbain. Toutefois nous tenons à préciser officiellement que les progrès réalisés ne justifient pas la levée de l'embargo sur les armes à laquelle il est fait référence au paragraphe 33 de la résolution. Nous pensons que le Conseil de sécurité aurait dû suivre une approche graduelle pour prévenir les éventuelles répercussions d'une levée soudaine de l'embargo, lesquelles à terme pourraient compromettre les efforts de stabilisation en Somalie. Autrement dit, notre délégation appuyait les recommandations du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée sur ce point, car elles offraient à la Somalie la possibilité de renforcer son secteur de la sécurité sans qu'il soit besoin de modifier l'embargo sur les armes.

Nous espérons qu'avec l'adoption de cette résolution, la communauté internationale redoublera d'efforts pour accélérer la réforme du secteur de la sécurité en Somalie et aider ce pays à mettre en place les garanties nécessaires pour disposer d'un système opérationnel qui assure un contrôle approprié des armes.

**M<sup>me</sup> Perceval** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je voudrais transmettre nos plus sincères condoléances à la famille du Président Chávez Frías et au Gouvernement et au peuple frère de la République bolivarienne du Venezuela. Les idéaux d'unité et de solidarité de notre continent qu'il a incarnés

sont une véritable source d'inspiration pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

L'Argentine a appuyé l'adoption de la présente résolution en signe de confiance à l'intention du Gouvernement somalien compte tenu de l'amélioration de la situation en matière de sécurité dans ce pays, des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route, de la mise en place du nouveau Parlement et de l'élection du Président Mohamoud. Ces avancées relatives ont été obtenues alors que l'embargo sur les armes était en vigueur et nous espérons par conséquent que l'acquisition éventuelle d'armes par le Gouvernement fédéral somalien n'interviendra pas au détriment des ressources nécessaires pour faire face à la situation d'urgence humanitaire complexe qui règne en Somalie.

En outre, l'Argentine espère que les mesures de contrôle sur la destination et l'utilisation des armes prévues par la résolution 2093 (2013) s'avéreront efficaces, fiables et suffisantes. Toute l'attention du Conseil et de la communauté internationale est tournée vers la Somalie et nous espérons que dans un an, quand viendra le moment d'envisager la reconduction de la levée partielle de l'embargo sur les armes, nous pourrions conclure que nous avons pris la bonne décision.

**Le Président** (*parle en russe*) : Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil demeure saisi de la question.

*La séance est levée à 10 h 15.*